

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 11 mars 2013, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

Le conseiller M. Denis Vincent.

Le siège du district 7 est vacant.

### Sont également présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

### **13-03-247 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 11 mars 2013 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Modification / Entente relative à la construction et l'utilisation d'un terrain sportif synthétique / Commission scolaire des Trois-Lacs / Autorisation de signature
3. Période de questions
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

### **13-03-248 MODIFICATION / ENTENTE RELATIVE À LA CONSTRUCTION ET L'UTILISATION D'UN TERRAIN SPORTIF SYNTHÉTIQUE / COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'entente relative à la construction et l'utilisation d'un terrain sportif synthétique sur le terrain du campus de la Cité-des-Jeunes intervenue avec la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) le 24 janvier 2013 en vertu de la résolution 13-01-021;

CONSIDÉRANT que ladite entente limite à un million six cent mille dollars (1 600 000 \$) la participation de la Ville au projet, laquelle est financée par le Règlement d'emprunt n° 1648;

CONSIDÉRANT que cette entente et le Règlement d'emprunt n° 1648 ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la CSTL est le donneur d'ouvrage et est responsable du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'ouverture des soumissions reçues par la CSTL, les coûts projetés pour la construction du terrain synthétique excèdent les prévisions budgétaires et les montants auxquels se sont engagées initialement les parties;

CONSIDÉRANT la possibilité que les coûts réels soient inférieurs aux coûts projetés en raison d'une prévision pour les contingences;

CONSIDÉRANT que les parties s'entendent pour retirer, d'un commun accord, le point 1.4.7 du contrat d'aménagement du terrain relatif aux estrades de façon à respecter l'enveloppe budgétaire;

CONSIDÉRANT que les parties considèrent cependant essentielle la construction des estrades;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à construire dès la fin des travaux lesdites estrades, tel que prévu au point 1.4.7 du document d'appel d'offres, conditionnellement à ce que les revenus du tableau indicateur lui soient cédés pour la durée du contrat;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent, dans l'éventualité où les coûts de construction finaux ne permettraient pas la construction des estrades dans le respect de l'enveloppe budgétaire prévue, de remplacer le paragraphe 5.2 à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville donne son accord au retrait des estrades et/ou de la galerie de presse prévues au point 1.4.7 du document d'appel d'offres 12-037 de la CSTL pour les travaux d'aménagement du terrain synthétique;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un addendum au protocole d'entente en vue de prévoir, au besoin, le remplacement de l'article 5.2 afin que tous les revenus du tableau indicateur soient conservés par la Ville.

« ADOPTÉE »

#### **13-03-249 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

#### **13-03-250 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 33 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier